

BAREME DES HONORAIRES

En date du 1er juin 2021
Publié en conformité avec l'arrêté n°25.921
du 16 Septembre 1986 et du 29 Juin 1990



Carte professionnelle N° T 1747
Garantie financière de 110 000 € par SOCAF
26, Avenue de Suffren, 75015 PARIS

1. HABITATION

A - **TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

(A la charge du vendeur, sauf accord contraire)

Immeubles, Appartements, Villas, Manoirs, Terrains,...., non soumis au régime de la TVA

Plus de 400 000 €	4 % à 5 % TTC
De 250 000 à 400 000 €	5 % à 6 % TTC
De 150 000 à 250 000 €	6 % à 7 % TTC
De 100 000 à 150 000 €	7 % à 8 % TTC
De 60 001 € à 100 000 €	8 % à 9 % TTC
Moins de 60 000 €	9 % TTC
Honoraires minima :	4 000 € TTC

2. TRANSACTIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

(A la charge de l'acquéreur, sauf accord contraire)

Vente murs et fonds de commerce - Hôtels restaurants - Usines - Bureaux et locaux professionnels -
Locaux industriels et commerciaux - Entrepôts - Propriétés agricoles - etc...

A - **VENTE**

Plus de 900 000 €	6 % TTC
De 450 001 à 900 000 €	7 % TTC
De 150 001 à 450 000 €	8 % TTC
De 45 000 à 150 000 €	10 % TTC
Moins de 45 000 €	12 % TTC
Honoraires minima	4 000 € TTC

3. AVIS DE VALEUR

FORFAIT : 120 € TTC dans un rayon de 25 km de Saint Martory

TARIF SUR DEVIS pour des grosses propriétés, des biens d'exceptions et des immeubles.

-
- Ces prix s'entendent règlement comptant à la signature des actes et baux
 - Tout retard dans les règlements subira un supplément de 1,5 % d'agios par mois, au-delà d'un mois de la date de facturation.
 - Taux de TVA à 20 %.
 - Aucun honoraire, aucun frais de quelque valeur que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat.